## CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-563 (VERSION CONSOLIDÉE 16 AOÛT 2019)

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT 2 500 000 \$, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE N'EXCÉDANT PAS 25 ANS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DU LAC-FARMER ET NOTRE-DAME-SUD ET DES RUES CHISHOLM ET DU DOMAINE

ATTENDU QUE les travaux concernent des dépenses d'infrastructures de voirie ;

**ATTENDU QUE** l'estimé des coûts de reconstruction et de réhabilitation produite le 31 mai 2019 estimait les coûts à 1 990 039 \$ des travaux et que la municipalité se réserve des contingences au coût de 509 961 \$, selon l'annexe ;

**ATTENDU** QUE la municipalité souhaite disposer de fonds pour investir dans des travaux d'infrastructures de voirie ;

**ATTENDU** QUE selon l'article 1063 1<sup>er</sup> alinéa du Code municipal, le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

**ATTENDU** QUE la municipalité souhaite obtenir des fonds au taux d'intérêt le plus bas possible ;

**ATTENDU QUE** toute dépense assujettie à cet emprunt doit être au préalable justifiée et autorisée par le conseil municipal au moyen d'une résolution adoptée à cet effet ;

**ATTENDU** QUE le conseiller David Zgodzinski a demandé le vote sur le dépôt du projet de règlement 2019-563;

**ATTENDU QUE** et le maire François Ghali, la conseillère Suzanne Paradis et les conseillers André Cliche, Jean-Luc Groulx et Yvon Paradis ont voté pour le dépôt du projet de règlement 2019-563 ;

**ATTENDU** QUE les conseillers Eric Johnston et David Zgodzinski ont voté contre le dépôt du projet de règlement 2019-563 ;

**ATTENDU QU**'un avis de motion a été donné par la conseillère Suzanne Paradis pour le dépôt du projet de règlement 2019-563 et qu'il a été résolu à la majorité des membres du Conseil de le présenter et de le déposer à la séance extraordinaire du Conseil du 31 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Young Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil que le Règlement portant le numéro 2019-563 décrétant un emprunt pour une dépense 2 500 000 \$, remboursable sur une période n'excédant pas 25 ans, pour des travaux de réfection des chemins du Lac-Farmer et Notre-Dame-Sud et des rues Chisholm et du Domaine soit adopté ;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses d'infrastructures en voirie pour un montant total de 2 500 000 \$ pour la reconstruction et la réhabilitation des chemins du Lac-Farmer et Notre-Dame-Sud et des rues Chisholm et Du Domaine;

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 2 500 000 \$ sur une période n'excédant pas 25 ans.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

**ARTICLE 5**. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement d'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

François Ghali, maire	Marie-France Matteau
	Directrice générale
	et secrétaire-trésorière

Avis de motion et dépôt : 31 mai 2019 Avis public: 5 juin 2019 Adoption du règlement : 21 juin 2019 Entrée en vigueur du règlement : 21 juin 2019 Affichage du règlement : 25 juin 2019

2/3

## **ANNEXE**

EVALUATION DES COUTS DI	E RÉFECTIONS R	OUTIÈRES MAJE	URES en régie d	contrôlée - PTI ÉT	É 2019
	Chisholm de	<b>Du Domaine</b> de	Farmer de	Notre-Dame Sud	
	Millette	Antoinette-	Rte Principale	de	
Parameters and	à	Charland	au	des	TOTAL
Description	10ième Ave	à	Cimetière	Montfortains	TOTAL
	Limites de LDSI			à	
		1961		no.civique	
				1966	
Longueur (mètre linéaire)	420	2020	350	5500	8290
Largeur (mètre)	6	6	6.3	6	0
Superficie (mètre carré)	2520	12120	2205	33000	49845
DYNAMITAGE					
Volume (m.cube)	31	183		1500	1714
Coût unitaire \$/m.cube	250 \$	250 \$		200 \$	
COÛT DYNAMITAGE	7 750 \$	45 750 \$		300 000 \$	353 500 \$
DRAINAGE					
Fossés (m.linéraire)	557	2661	413	1029	4660
Coût unitaire \$/m.cube	24.00 \$	24.00 \$	36.00 \$	24.00 \$	
INVESTISSEMENT \$	13 368 \$	63 864 \$	14 868 \$	24 696 \$	116 796 \$
PONCEAUX No. ferring lant	1 40	1 47	2	41	70
Nb. Équivalent Coût unitaire	18 4 000 \$	47 4 000 \$	3 4 000 \$	11 4 000 \$	79
INVESTISSEMENT \$	72 000 \$	188 000 \$	12 000 \$	44 000 \$	316 000 \$
AUTRES	72 000 Ç	100 000 \$	12 000 \$	44 000 \$	310 000 -
AOTRES			14,6K ASPH		
Devers, bassins, raccordements, virées,		5K\$ + 3K\$ + 3K\$ +	capteurs		
branches		250\$	ponceaux		
			cheminées		
INVESTISSEMENT \$		11 000 \$	14 600 \$		25 600 \$
SOUS-TOTAL DRAINAGE	93 118 \$	308 614 \$	41 468 \$	368 696 \$	811 896 \$
PULVO		1	2205		
Superficie (mètre carré)	2520	12120	2205		16845
Coût unitaire \$/m.carré INVESTISSEMENT \$	2 \$ <b>5 846 \$</b>	2 \$ <b>28 118 \$</b>	2 \$ <b>5 116 \$</b>		2 \$ <b>39 080 \$</b>
GÉOGRILLE TX160	30.07	201207	31107		33 000 +
Longueur (mètre linéaire)	420	2020	350		2790
Nb de laizes	2	2	2		2
Largeur (mètre)	4	4	4		4
Superficie (mètre carré)	3360	16160	2800		22320
Coût unitaire \$/m.carré	4.85 \$	4.85 \$	4.85 \$		4.85 \$
INVESTISSEMENT \$	<b>16 296 \$</b> 6"	<b>78 376 \$</b>	<b>13 580 \$</b> 6"	3"	108 252 \$
RECHARGEMENT Épaisseur de MG20 (mm)	150				
Largeur utilisée	7	150 7	150 7	75 7	7
Longueur (mètre linéaire)	420	2020	350	5500	8290
Superficie (mètre carré)	2940	14140	2450	38500	58030
Volume (m.cube)	441	2121	368	2888	5817
Densité du MG20 compacté (t/m.cube)	2.34	2.34	2.34	2.34	2.34
# tonnes	1032	4963	860	6757	13612
Nb voyages de 10roues	64	310	54	422	
Coût \$/tonne livrée	32 \$	32 \$	30 \$	30 \$	420 244 ¢
INVESTISSEMENT \$ Mise en place et compaction	33 022 \$	158 820 \$	25 799 \$	202 703 \$	420 344 \$
\$/m.carré	1.00 \$	1.00 \$	1.00 \$	Régie	
INVESTISSEMENT \$	2 940 \$	14 140 \$	2 450 \$	10 000 \$	29 530 \$
ASPHALTE					
superficie (m.carré)	2520	12120	2205		16845
épaisseur (mm)	75	75	75		75
m.cube	189	909	165		1263
densité du béton bitumineux (t/m.cube)	2.5	2.5	2.5		
tonne métrique	473	2273	413		3158
\$ / t.m.	154 \$	154 \$	154 \$		154 \$
INVESTISSEMENT \$	72 765 \$	349 965 \$	63 669 \$		486 399 \$
SOUS-TOTAL CHAUSSÉE	130 869 \$	629 420 \$	110 613 \$	212 703 \$	1 083 605
					4 005 504
TOTAL SANS TAXES TOTAL AVEC TAXES	223 987 \$ 257 530 \$	938 034 \$ 1 078 504 \$	152 081 \$ 174 856 \$	581 399 \$ 668 463 \$	1 895 501 2 179 353

Note: Aucune contingence ni administration incluse; Béton bitumineux de type ESG-10-PG 64-34

Préparé par: André P. Hébert, Ing., M.Ing. OIQ 26744. Le 31 mai 2019